

D. Quand le contrat avec la *Columbia Pictures* se terminera-t-il?—R. Cela dépend des films. Pour la série, il est résiliable par entente. Le contrat existe depuis environ dix ans.

D. Je sais que le contrat existe depuis longtemps, mais je me demandais si cette compagnie était la seule avec laquelle vous aviez conclu une entente à ce sujet.—R. Ce programme comporte des ententes et des négociations commerciales qu'il n'est peut-être pas de l'intérêt public de discuter, mais le sujet a été étudié.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Boisvert.

*M. Boisvert:*

D. Avant de procéder à la distribution des films que l'Office produit ou contrôle, devez-vous les soumettre à un bureau de censure provincial?—R. Tous les films distribués aux cinémas sont censurés.

D. Par un bureau provincial?—R. Oui, monsieur.

D. Avez-vous eu quelque difficulté avec les bureaux provinciaux l'an dernier?—R. Pas à ma connaissance, monsieur.

D. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet de la "distribution commerciale au Canada"?

M. HENRY: M. Irwin peut-il nous dire si au cours des dernières années, c'est-à-dire depuis la fin de la guerre, la distribution des films à l'étranger a diminué? Il se peut que je ne pose pas la question sous le bon titre.

Le PRÉSIDENT: Veuillez m'excuser, mais je me demande si nous en avons fini avec la "distribution commerciale au Canada", page 17?

M. HENRY: Veuillez m'excuser, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: S'il en est ainsi, nous allons en venir à la page 18, au titre "distribution non commerciale au Canada".

*M. Carter:*

D. Je crois que M. Irwin a été bien trop modeste dans cette partie du rapport. Il n'a pas du tout souligné l'admirable contribution de l'Office du film aux ministères provinciaux de l'éducation de même qu'à l'éducation populaire en général, et l'admirable collaboration entre l'Office et ces ministères. Je sais que dans le cas de ma province, cette contribution a été très considérable et je désire exprimer ici ma gratitude personnelle pour ce service. M. Irwin pourrait peut-être nous fournir quelques renseignements supplémentaires sur cette phase de son travail?—R. Il existe une collaboration continue avec les ministères de l'Éducation et certains autres ministères des provinces concernant les suggestions de sujets pouvant être utilisées dans le film mobile ou le film fixe. Nous travaillons de concert avec les provinces Maritimes pour la distribution des films. Nous avons, dans chacune de ces quatre provinces, des contrats avec des agences provinciales pour la distribution de nos films, et ces agences collaborent avec nos propres représentants dans ces régions. Et, comme vous l'avez fait remarquer, je dois dire que la coopération est très étroite, et nous en sommes fort satisfaits.

D. Je désire aussi consigner au compte rendu le fait que vous placez ces films et les projecteurs à la disposition des ministères de l'Éducation et des corps intéressés afin de leur permettre de s'organiser, et je crois que sans l'assistance que vous leur avez fournie, les conseils du film n'auraient jamais existé.—R. A Terre-Neuve, par exemple, le ministère de l'Éducation fournit le bureau, l'espace pour l'emmagasinage, la cinémathèque, une salle de projection. Il contrôle les films et l'équipement et fournit les services de son directeur d'éducation visuelle qui devient l'agent régional de l'Office.